

DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR TOURISTIQUE

Délibération n° 2004/68 du 13 décembre 2004

Période de perception : _____

Identification de l'établissement : _____

Taxe unitaire : 50 f cfp / nuitée / personne

Dénomination : _____ Capacité en nbre de lits : _____

Adresse géographique : _____ Tél - Fixe/Portable : _____

Adresse postale : _____ Courriel : _____

Jour	Nbre de personnes enregistrées (A)	Nbre de personnes exonérées (B)	Nbre de personnes taxées (A-B)	Jour	Nbre de personnes enregistrées (A)	Nbre de personnes exonérées (B)	Nbre de personnes taxées (A-B)
1				Reports			
2				17			
3				18			
4				19			
5				20			
6				21			
7				22			
8				23			
9				24			
10				25			
11				26			
12				27			
13				28			
14				29			
15				30			
16				31			
A reporter				Total			

Au titre de sa mission d'intérêt public, la Mairie d'Arue collecte des données personnelles relatives notamment à votre état civil. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Taxe de séjour. Ces données sont à usage interne et transmises uniquement aux services habilités. La Mairie d'Arue conservera ces données en base active pour répondre aux obligations en matière de facturation et de règlement du service, puis elles seront archivées selon les obligations légales en vigueur. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données (N°DPO-105820) de la Mairie d'Arue et en justifiant de votre identité ou le service des recettes. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr) - Courriel : dpo@arue.pf

Art 3 de la délibération : les personnes exonérées

MONTANT TOTAL DE LA TAXE DE SEJOUR PERCUE, A REVERSER

(Total x Taxe unitaire)

En chiffres : _____

Arue le, _____

En lettres : _____

Signature, cachet de l'établissement

